

L'auteur de ce commentaire avait sans doute son intention, en admettant des vicissitudes dans le ciel; c'est qu'il voulait aussi en établir pour le châtiment des réprouvés, car quand il vient à expliquer ces mots de l'Évangéliste, *ibunt ibi in supplicium æternum*, d'abord il borne la signification d'*æternum* à une durée finie ou temporelle; ce qu'il ne fait point à l'égard de la récompense des saints. Et pourquoi ne veut-il pas que les réprouvés soient punis d'un châtiment éternel proprement dit? c'est que, selon lui, cela est contraire à la majesté, à la sagesse et à la bonté de Dieu. Cependant il admet un châtiment pour les pécheurs: quel sera-t-il? C'est ce qu'il avoue ne savoir pas, il se contente de nier l'éternité des peines; peut-être, dit-il, les méchants se repentiront-ils, et auront-ils part à la miséricorde divine. Si dans cette vie, ajoute-t-il, les maux finissent, pourquoi ne finiraient-ils pas en l'autre? Au reste, conclut-il, il faut parler au peuple grossier de l'éternité, et ne la point expliquer, de peur qu'il n'abuse de l'explication. Tout ce système est plein d'absurdités.

Voilà d'une part une éternité de récompenses pour les justes, et une non-éternité de châtimens pour les impies. Voilà pour ceux-ci une espérance de conversion, tandis que l'autre vie n'est point une voie, mais un terme; et si ces impies se convertissaient avec la grâce, ne pourraient-ils donc pas encore pécher, et ne serait-ce pas toujours à recommencer avec eux? On aura beau d'ailleurs ne pas expliquer ce système au peuple grossier, il le saura bientôt, soit en lisant le livre de l'auteur, soit en entendant raisonner ses partisans; et l'idée de l'éternité absolue des peines une fois détruite dans son esprit, l'affaire du salut ne l'intéressera plus, il espérera un temps de conversion avec une éternité de bonheur en l'autre vie, et dans celle-ci, il se livrera à ses passions. Enfin, si la bonté infinie de Dieu ne peut compatir avec l'éternité absolue des peines, comment s'accordera-t-elle avec le moindre supplice infligé aux méchants? qui dit bonté infinie, dit une bonté qui doit toujours faire grâce, si elle ne peut punir éternellement; car, si la peine infinie est attribué, une peine quelconque la contredira aussi; pourquoi une bonté infinie serait-elle bornée dans ses effets? Ajoute que les livres saints assignent à l'auteur parlant toujours de châtimens éternels, il faut prendre ces mots dans leur signification précise. Quand il s'agit des choses de cette vie, comme de la durée de la loi mosaïque, le mot *æternus* peut être borné selon l'idée que nous avons de cette vie qui est bornée et qui doit finir. Mais quand il s'agit de l'état futur qui est le terme, il n'y a aucune raison de prendre le mot *æternus* pour une durée finie. L'éternité absolue des récompenses et des peines est si clairement établie dans l'Évangile, que le docte Clarke en fait une preuve de la vérité et de la divinité de ce livre sacré. Cela est bien contradictoire, à ce que prétend le commentateur moderne. Je veux cependant entrer un peu plus en détail sur cette controverse.

On cite beaucoup de passages du nouveau Testament, qui établissent l'éternité des peines; tous les SS. PP. et tous les chrétiens, jusqu'à la naissance des sociétiens, les ont entendus de l'éternité absolue. Le commentateur ne peut nier ce fait. Or, il s'ensuivra donc de son système, que les sociétiens et lui sont les seuls qui aient bien entendu l'Écriture durant quinze ou seize siècles: voilà d'abord une prétention fort douteuse, pour ne pas dire qu'elle est pleine de présomption et d'orgueil; car quel titre ont-ils, ces sociétiens, pour nous persuader qu'ils ont eu plus de lumières sur ces passages, que tant de docteurs éclairés et tant d'hommes si intéressés à ne pas prendre le change dans un point si important? Mais d'ailleurs, si l'Écriture a naturellement le sens que ces nouveaux interprètes veulent lui prêcher, comment est-il arrivé que les chrétiens de tous les siècles aient embrassé le dogme de l'éternité absolue des peines? Ce dogme est

par lui-même fort effrayant, il contredit extrêmement l'amour-propre. S'il y avait eu quelque moyen de l'élever, est-ce que parmi tant de personnes il ne s'en serait trouvé aucune qui eût tenu ce moyen, qui eût entendu avec restriction les textes qui parlent des peines éternelles?

Puisque l'auteur assure qu'après quelques châtimens dans la vie future, les pécheurs parviendront à la béatitude éternelle, je dis que, dans ce système, il n'est besoin ni de religion, ni de rédemption, ni d'évangile, ni de J. C., ni de baptême, ni de tout ce que le christianisme enseigne: car enfin, selon l'auteur, tous les idolâtres, tous les infidèles, tous les scélérats, les moines, comme Judas, Néron, Caligula et tant d'autres, seraient éternellement heureux après quelques années de souffrances. Et l'on ne peut pas dire que l'économie de la religion et de la rédemption aurait toujours eu pour objet de faciliter l'entrée du ciel. Je ne crois pas qu'un si léger avantage méritât que le Fils de Dieu mourût pour le genre humain, et qu'il établit avec tant de soin une loi telle que nous l'avons dans l'Évangile, loi annoncée par des prophètes, prouvée par tant de miracles, confirmée par le sang de tant de martyrs. Des que les hommes, quelque perdus qu'ils fussent, seraient sûrs de leur salut, ils s'embrancheraient peu de quelques châtimens après cette vie, et ils ne regarderaient pas la rédemption comme un grand bienfait. D'autant mieux encore que, selon l'auteur, ils pourraient apparemment se repentir au sortir de ce monde, et avoir part aux miséricordes divines. Assurément, dès la première épreuve qu'ils feraient de la vengeance de Dieu, ils se repentiraient, ils détesteraient leurs péchés; qu'est-ce qui les en empêcherait? Il n'y aurait plus de monde, plus de passions, plus de railleries à craindre. Si l'on dit que, malgré leur repentir, il faudrait subir le châtiment; je leur répondrai: 1° que le repentir leur serait donc inutile, et qu'on ne doit pas même en parler comme par conjecture; 2° que, si la justice divine doit être satisfaite, malgré même le repentir, il n'est donc pas vrai que la bonté infinie doive s'exercer à l'égard de ces pécheurs; car cette bonté doit faire la grâce tout entière; 3° qu'il y aurait donc pour ces pécheurs un autre système que celui dans lequel nous vivons; car le repentir sincère en cette vie est toujours suivi du pardon; 4° qu'il faudrait bien que le repentir eût son effet en l'autre vie, puisque sans cela ces pécheurs n'auraient aucune bonté morale, sans laquelle on ne peut entrer dans le royaume des cieux; 5° que si le repentir devait avoir son effet, on demandera si c'est en conséquence de la rédemption; et si on l'avoue, alors ce repentir devra être aussi efficace qu'en ce monde, et s'il est bien vil, obtenir la rémission de toute la peine due aux péchés. Si l'on dit que ce ne sera pas en conséquence de la rédemption, voilà des gens à qui J. C. ne servira de rien pour devenir justes, et qui entreront dans le ciel, indépendamment des mérites de J. C., ce qui est totalement contraire à l'Écriture. Je pourrais ajouter mille autres absurdités, qui suivent de ce système ridicule et monstrueux.

Je trouve qu'un Anglais (!) qui écrivait, il y a trente ans, contre l'éternité des peines, disait aussi: *qu'on ne se contente de parler de l'enfer dans les termes de l'Écriture, et laisser chacun libre d'en penser ce qu'il juge à propos.* Il y a toute apparence que le commentateur allemand à lui cet Anglais, et qu'à son exemple, prévoyant les conséquences dangereuses du système de la non-éternité des peines, il a réservé cette doctrine pour un petit nombre de lecteurs. Mais cette réserve est impossible, vu l'intérêt que tout le genre humain prend à l'état de la vie future, et la facilité que tout le monde a de lire ce qui est

(1) Thomas Burnet, fils du fameux évêque de Salisbury, était aussi qu'il n'écrivait contre l'éternité des peines que pour les savants, et non pour le peuple.

une fois rendu public. D'ailleurs la doctrine de l'évangéliste est pour tous; si le système du commentateur et de l'Anglais, dont on vient de parler, était vrai, il faudrait le prêcher ouvertement; et il s'ensuivrait que les plus grands scélérats seraient de meilleure condition que les saints, que les apôtres, que les martyrs: ceux-ci ont beaucoup souffert en cette vie; les scélérats, au contraire, ont joui de beaucoup de plaisirs. Cependant, ces derniers auraient la récompense éternelle comme les premiers. Ils seraient peut-être condamnés à quelques peines après cette vie, mais ils n'auraient qu'à se repentir, et tout serait dit. Cela est d'autant plus vrai, que, dans le système de l'auteur, Dieu, pour élever tout, donnerait à ces scélérats les mêmes secours efficaces qu'il a donnés aux saints, aux apôtres, aux martyrs, etc.

1. In finem, sermo Domini ipsi David. XXXV.

Hebr. XXXV.

2. Dixit inquit ut delinquat in semetipso: non est timor Dei ante oculos ejus.

3. Quoniam dolose egit in conspectu ejus; ut inveniat iniquitas ejus ad odium.

4. Verba oris ejus iniquitas et dolus: notuit intelligere ut bene ageret.

5. Iniquitatem meditatus est in cubili suo: assitit omni viro non bono; malitiam autem non odit.

6. Domine, in celo misericordia tua; et veritas tua usque ad nubes.

7. Justitia tua sicut montes Dei: judicia tua abyssus multa.

8. Homines et jumenta salvabis, Domine: quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam, Deus.

9. Filii autem hominum, in terminis agrorum sperabant.

10. Inebriabuntur ab ubertate domus tue: et torrente voluptatis tue potabis eos.

11. Quoniam apud te est fons vite: et in lumine tuo videbimus lumen.

12. Præstetne misericordiam tuam scientibus te, et justitiam tuam his qui recto sunt corde.

13. Non veniat mihi pes superbie; et manus peccatoris non moveat me.

14. Ibi occiderunt, qui operantur iniquitatem: expulsi sunt, nec poterunt stare.

COMMENTARIUM.

Vers. (1) 1. — *Servo Domini*, per appositionem

(1) Hunc Psalmum aiunt Theodoretus, Nicephorus alique à Davide exaratum, cum in castris Saulis esset, ubi, Saulen altissimo sopore detentum nactus, illius vite pepercit, ablati solum hastæ et scyphi, que statim castris egressus restituit: promittente Saul, nunquam in posterum fore, ut invidorum accusationibus lidem haberet, ipsaque Daviden deinceps loco filii sese habiturum. Hujus igitur, inquit, rei occasione David impios perdidisse homines acerrime arguit. Verum si hunc comparas cum nono, vers. 22. decimo apud Hebraeos, 11, 15 et 52, quos in captivitate Babyloniam scriptos arbitramur, nullis certe dubio locus supererit, qui ejusdem temporis factum credas. Est-lem ferre in eo sententia, iidem questus, eadem monita, eadem orandi ac ferè loquendi formula. Id nullo negotio, Psalmis inter se collatis, cognoscitur, ac magis magisque commentario ostenditur. (Calmet.)
Textura ipsa poematis, inquit Moses Anyrædus,

il faut remarquer sur l'éternité des peines, 1° que l'infinité de Dieu n'est pas la seule cause de leur durée infinie, mais que la volonté et l'impénitence du pécheur y entrent aussi pour beaucoup; le pécheur impénitent est coupable d'une offense éternelle, puisqu'il est fixé dans l'amour du mal et dans la haine de Dieu; 2° que la proportion entre le crime et la peine n'appartient pas tant à la justice de Dieu qu'à sa sagesse, qui exige que sa loi soit observée et vengée, que l'ordre soit rétabli, que nous soyons dépourvus du péché par la grandeur des châtimens établis pour le punir; 3° que l'état des hommes étant fixé à la mort, ce ne peut plus être le temps du mérite et du démérite; qu'ainsi, le châtiment doit être éternel, puisque la récompense l'est.

PSAUME XXXV.

1. L'impie s'est déterminé en lui-même à faire le mal: la crainte de Dieu n'est point devant ses yeux.

2. Car il a agi frauduleusement en présence du Seigneur, en sorte que son iniquité ne peut lui attirer (de la part de Dieu) que de la haine.

3. Les paroles de sa bouche ne sont qu'iniquité et artifice: il n'a pas voulu acquérir l'intelligence pour faire le bien.

4. Il a médité l'iniquité jusque sur sa couche: il s'est attaché à toutes les mauvaises routes; et il n'a aucune aversion pour la malice.

5. Seigneur, votre miséricorde est aussi élevée que le ciel; et votre vérité s'étend jusqu'aux nues.

6. Votre justice est comme les plus hautes montagnes: vos jugemens sont un abîme profond.

7. Vous conserverez, Seigneur, les hommes et les animaux: ô que votre miséricorde, mon Dieu, est abondante!

8. À l'égard des enfants des hommes, ils espéreront à l'ombre de vos ailes.

9. Ils seront enivrés de l'abondance de votre maison, et vous les abreuverez d'un torrent de délices.

10. Parce que la source de la vie est en vous, et que nous verrons la lumière dans votre lumière.

11. Étendez votre miséricorde sur ceux qui vous connaissent, et faites part de votre justice à ceux qui ont le cœur droit.

12. Que le pied de l'orgueil ne vienne point contre moi, et que la main du pécheur ne m'ébranle point.

13. C'est là ce qui a fait tomber ceux qui commettent l'iniquité: ils ont été chassés (de votre présence ou de votre royaume), et ils n'ont pu se relever.

ad ipsi David, q. d.: Psalmus Davidis servi et cultoris Domini.

multa obscuritate laborat, et partium ejus commissura nonni admodum difficiliter observatur.
Quoniam verò, qui compositionis illius occasione certò teneret, multum inde lucis ad ejus interpretationem afferre posset, plerique ferè omnes expositores in ejus investigatione operam suam posterunt, et eo successu tamen ut nemo quisquam eam certò se repræhisse profiteatur. Ego quidem conjecturam meam non prore compertæ tradere; at non dubitabo tamen eam proferre in medium, quia reliquis omnibus probabilior mihi visa est, atque adeo conductibilior ad interpretationem hujusce poematis illustendam.
Oidium Saulis in Davidis initia sua habuit, occulta illa, et que nondum manifestè apparebant, sed que tandem in apertum et vehementem persecutionem eruperunt. Magna pars Psalmorum ad posterius locum tempus pertinet; hic, meâ sententiâ, spectat ad prius, quo Saul animus infestum adhuc pre-

Vers. 2. — **IN SEMITIPSO.** Hysterologia. Ordo enim est: dixit iniustus in semitipso, ut delinquit. Cogitat apud se delinquere. In eo tota eius cogitatio versatur. Septuaginta legunt *Libbo*, ad sensum illustrandum, in medio cordis sui, dicit impius. Sic Hieronymus, sic Chaldaeus: *Dixit iniquitas impio, in medio cordis eius, ne ponat timorem Dei ante oculos suos.* Iniustus duntaxat loquitur de delinquendo, et offendendo Deum, de iis agendis, quae caro et sensus dicant, nullo Dei metu sibi ante oculos posito, de manendo in peccatis, quasi Deus non requiratur, neque curet. Exemplaria vulgata habent *Libbi*, hoc modo: *Dictum pravaricationis impii, vel ad impium in medio cordis mei est; id est: Scio quid pravaricatione dietet impio.* Qui enim aliter verum, non intelligunt Hebraeum idioma.

Vers. 5. — **EUS, DEI:** Deo vidente et sciente, dolos

mens, et benevolentiam interdum simulans, clam tamen, et occultis artibus, perniciem Davidi moliebatur. Hic refertur potest quod narratur, 1 Sam. 18. Saul, furore quodam inventiæ abreptus et incitatus, Davidem manu sua interficere tentaverat; et deinde penitentiam prae se ferens, decem millibus militum eum praefecerat, et filiam suam *Merab* ei desponderat, multa blandè locutus, quasi eum plurimum faceret: quae tamen eò tendebant, ut in praелис cum Philistinis, quae ille animosissimè capessabat, et occideretur. Cum in eo res erat, ut nuptiae fierent, et mutato consilio, et frustrato Davide, *Merab* alii locuta est; attamen, ne injuria irritatus David aliquid atrocis designaret, reapse dedit illi Saul alteram de filiabus suis, nomine *Mical*, in matrimonium, et affinitatis contracte beneficium verbis ornans, et multaque de Davide commemorans honorificè, quasi virtutem in eo singularem agnovisset, blandimentis illis delinquit, in fraudem inducere conabatur. Artificium autem Davidem non latebat, quamvis prudenti dissimulatione animi sua sensa tegeret, donec perniciosa illa Saulis consilia clarius aperirentur. Ea igitur re inductus, hoc canonicum composuit, in quo Saulen paulò obscurius describit, et quam in eo probus esset, tacito ejus nomine, certis argumentis ostendit. Ex eo occasione arripit loquendi magnificentè quidem, sed generaliter tamen, de administratione providentiæ Dei, deque beneficiis admirabilibus, quae fidelibus et Numinis sui reverentibus apud se servat; quo modo David animum suum confirmat, in Dei benevolentiam intuens, et spei felicitatis futurae se sustentans adversus eas cogitationes, quos odii et machinationum Saulis consideratio gignere et potuit. Tandem hoc poenitentiam claudii precatione, et quae Dei opem exposcit, ut eripiat e manus Saulis et reliquorum hostium suorum, quos oculis desinat, et equal, cui precationi addit, vel predictionem, vel declarationem spei, quam animo conceperat, fore et ipse videret exitum adversariorum suorum, quos et Dei manus ita subversura erat, ut nunquam in integrum restitui possent. Haec Amyraldus, cujus conjecturae, quamvis per se nimis improbabili, ego tamen non tantum tribendum censeo, ut ad eam rationem interpretatio sit accommodanda. Affertur tamen illam existimavi eorum in gratiam, qui hujusmodi explicandi rationem amant. (Rosenmuller.)

Veteres quidam legunt: *In finem, vero, vel, servo Domini, ipsi David.* At neque Hebraeus, neque Septuaginta vocem hanc, *Psalmus*, ferunt. Cum hac lucubratiō neque Psalmus, neque canticum, neque ode nuncupetur, illud in causâ esse tradit Eusebius, quod oratio sit moralis discipline institutus referta, non ode ad numeros canenda. Leve argumentum. Psalmi appellatio hic certè subaudienda est, non secus ac alibi, ubi solummodo ipsi David legimus. (Calmet.)

nece, ut inveniat iniquitas ejus odiosa, fastidiosa: ut ejus vitia sint fastidio, et incurant in odium et offensionem Dei et hominum, reddant eum odiosum omnibus. Kimhi passivè: ut prae frequentia peccandi, iniquitatem suam etiam ipse oderit et fastidiat. Aliqui vertunt: *Quoniam leniter agit ad sese, blanditur sibi ipsi in conspectu suo reciproce.* Sed malo cum Septuaginta: Blandè agit apud se in conspectu ejus, Dei videlicet, ut supra, id est, dolosè. Nam assentatio est genus doli et fraudis. INVENIATUR ERGO AD ODIUM, id est, ut sit odio et sibi, et aliis, et Deo. Eò usque progreditur, ut ejus improbitas sit omnibus intolerabilis, ut ne quidem Deus, quamvis patientissimus, eam duritiùs sustinere possit, proptereaque de caelo evocetur, quasi invitus et coactus.

Vers. 4. — **VERBA ORIS EJUS INQUITAS ET DOLUS.** Verba oris ejus iniquissima et dolosissima, ut infra, Ps. 110, 5, *opus ejus confessio et magnificentia*, magnificentissimum et laude sive confessione dignissimum; et alibi, Psal. 118, 86: *Mandata ejus veritas et æquitas*, verissima et æquissima. **NOLUIT INTELLIGERE,** doceri, non vult se corrigere, neque mores suos mutare. **Noluit,** id est, recusat, detrectat cogitare de bene faciendi, à bonis operibus voluntatem avertit. Hinc Chald.: *Abscidiit intellectum à bene operando.* Hebr.: *Desiit intelligere ad bonè agendum.*

Vers. 5. — **INQUIETATEM MENTATUS EST (1).** Cogitationibus et etiam factis pravus est.

Vers. 6. — **IN COELO,** usque in caelum, id est, immensa tua misericordia, tam alta et sublimis, quam caeli, ut haec patiaris. Modus exaggerandi Hebraicus. Sic quod sequitur, **ET VERITAS TUA,** dictorum tuorum certitudo, propositum, constantiam, promissionum fides est altissima, ut ad nubes ipsas exporrigitur. Alii: toto orbe est conspicua.

Vers. 7. — **JUSTITIA,** justa tua administrandi ratio, idem quod mox *judicia*, sive consilia et providentia, quibus omnia gubernat et dispensat. Ineptè aliqui de justitiâ quâ homines justificantur. **SICUT MONTES DEI.** Alia hyperbole. Montes pregrandes, ingentis et insuatae molis. Nomen Dei inservit exaggerationibus. Sicut montes procerissimi, id est, divini prae altitudine; incomprehensibilis valdeque sublimis est tua justitia, instar etiam abyssi; incomprehensibilis sunt tuae rerum omnium administrationes. Justitiam et *judicia* Domini vocat justas ejus providentiae rationes et consilia, quae sunt abyssus multa, id est, imperscrutabilia.

Vers. 8. — **SALVABIS,** conservabis, ales, nutries, corporali salute et generali providentiâ curabis, quemadmodum magna est et multa tua misericordia, ut infra, Psal. 135, 25: *Qui dat escam omni carni, quoniam in aeternum misericordia ejus.* Arnobius allegoricè: *Judeos et gentes salvabit, quod Judaei velut homines ratione uterentur, propter legis divinae beneficium.*

(1) **INQUIETATEM MENTATUS EST IN CUBILI SVO.** Non diu, non noctu ab iniquitate desistit, nec impetu quodam abreptus, sed dedita operâ: talis videtur fuisse Saul, invidiâ datus in reprobum sensum. (Bossuet.)

Gentes tanquam bruta egenis elementis hujus mundi servirent, nec Dei spiritu ducerentur. *Quemadmodum,* secundum multitudinem, magnitudinem, magnificentiam tuam misericordiae. In Hebraeo locutio enuntiatur per epiphonema. eodem sensu: *Quantam et quam preciosam multiplicasti misericordiam tuam!* O Deus, quam excellenti es praedius benignitate! Ad verbum, o Domine, quam pretiosa est benignitas tua; q. d.: Extendis tuam beneficam providentiam in homines et belluas.

Vers. 9. — **FILII AUTEM HOMINEM.** Jam de speciali providentiâ. Homines quidem simul et bestias conservabis, eis omnibus amanter consulens et providendis; at beneficentius et excellentius erga homines te gerens, eos illustri providentiâ et majoribus beneficiis prosequeris, et in hac vita, et in futura; q. d.: Inter eas et homines magnum status discrimen. Nam hi praeter communem conservationem percipiunt spiritualia et caelestia, quod tribus versiculis declarat. *In tegmine,* in umbra, in tua protectione et tutela. Tueberis eos suaviter, amanter, cupide, ut gallina, vel avis, pullos.

Vers. 10. — **AB UBERTATE,** pinguedine prop. voluptatis, deliciarum, felicitatis. Metaphorè de deliciis et voluptatibus caelestibus. Effusè fruuntur aeternâ beatitudine, replebuntur perfectâ Dei cognitione, inò et visione aperta, rerumque omnium in eo contemplatione.

Vers. 11. — **IN LUMINE TRO,** per tuum lumen, per tuam claritatem, clarè intuebur te, clarè te fruemus. Ubiore splendore tuae cognitionis, videbimus tuum lumen, tuam divinam faciem et essentiam quae tota est lucida, ut proinde dicaris inhabitare lucem inaccessiblei. *In,* per, beneficio, et auxilio luminis gloriae videbimus lumen faciei tuae. Nam lumen nostrum, id est, naturale, non sufficit ut mens ad clarum Dei visionem eleveur. Quemadmodum nec sol cerni potest, nisi per proprium suum lumen. Ad illum enim conspiciendum, frustra quis se uti posse speret luce alienâ, veluti luna, stellarum, ignis, candelae, facium, lampadum, quantumvis copiosa. Priore loco lumen Dei est divina quaedam illuminatio, quae appellatur à Theologis lumen gloriae, evehens mentem beatam ad Deum: posteriore, divina facies sive essentia, q. d.: Te nos irradiante ac illuminante ad tui cognitionem perfectam, te tunc videbimus sicuti es. Illud enim lumen creatum est necessarium ad cernendum lumen increatum, quia tante excellentiae, tanti splendoris est Deus, ut ab animâ, inò verò angelo, in puris naturalibus, aliqui absolutissimis perfectissimisque, constituto, cum tanto splendore, majestate et gloria

NOTES DU PSAUME XXXV.

On lit au titre: *In finem servo Domini ipsi David.* In finem n'a plus besoin d'explication; les autres mois, *servo Domini ipsi David,* se trouvent également dans l'Hebreu et dans le grec. On observe que *servo Domini David,* ne se trouve qu'à la tête de ce psaume et du psaume 47, *Diligam,* où notre Vulgate met *vero,* qui est la même chose que *servo.* Ce mot, au reste montre que David, quoique revêtu de la dignité

cerri, comprehensive non possit. Quare dicitur, 4 Tim. 1, 17, et 6, 16: *Invisibilibus inhabitare lucem inaccessiblei,* id est, majestatem, gloriam, perfectionem habere incomprehensibilem, et à Graecis cerni duntaxat per *ανεπαρέταστο,* quod est condenscens, dum se certamentum captivi et infirmitati attemperat.

Vers. 12. — **PRÆTENDE,** extende, expande in eos qui te nòrunt, tuam benignitatem. *Masac,* hoc importat (1).

Vers. 13. — **MHI.** Dativus incommodi, contra me. Pes superbi et arrogantis, ne in me veniat, ne me invadat et aggrediat; et manus peccatoris ne me moveat, de meo loco ne me migrare faciat, de meo statu, et sede ne me deiciat. Serva me à superborum injuriis et percussionibus. Aliqui de diabolo superbiae fonte. **NON MOVEAT,** ab illâ stabilitate, quam in virtute collocat; Euthym. *Ne me concutiat ut peream.*

Vers. 14. — **IN,** *ἐν τέραις,* in eo seculo ubi probi et sancti inebriantur, isti acerbo supplicio iniquitatis suae penas luent. Possit esse relativum sine antecedente. *Hi,* id est, in gehennâ, ut Job. 4, 21: *Nudus egressus sum de utero matris meae, et nudus revertar illuc.* Illic non quidem in utero matris, sed in sepulchro. Sic hic, *ibi,* id est, in inferno. Etsi enim perditio impiorum nunc sit occulta, David tamen eam veluti digito ostendit. *Alii, ibi,* in pede superbiae et manu peccatoris, in ipso eorum conatu. **STARE,** consistere; surgere, proprie. Lapsus eorum perpetuus, adeò ut nunquam erigantur.

(1) Utitur quidem Propheta formâ loquendi imperativi modi, sed vim habet apud prophetas ea forma modi indicativi: *Prætende,* inquit, *misericordiam tuam scientibus te;* id est, extende hanc magnam misericordiam tuam scientibus, id est, illis tantum qui te cognoscunt notitiâ familiaritatis et amicitiae; qui tecum versantur, te invocant; qui audiunt te in preceptis tuis, et quos tu audis in precibus eorum. Quo modo loquendi dicitur in evangelio, Matth. 25: *Amen dico vobis, nescio vos. Et justitiam tuam his qui recto sunt corde;* id est, extende, sive porrigè hanc misericordiam, quae simul est corona justitiae, *his qui recto sunt corde;* id est, justis et piis, qui cor habent rectum, et conforme rectitudini tuae, et ideo placeat illis omnia mandata tua et *judicia tua.* Idem enim petit Propheta more suo diversis vocabulis; nam scientes Deum notitiâ amicitiae, et justitia est, misericordia quidem, quia ex dono gratiae facti sumus *justi ex impiis,* et amici ex inimicis, et recti corde ex distortis et obliquis; et operarii bonorum operum, ex operariis iniquitatis; sed tamen eadem felicitas est etiam corona justitiae, et merces bonorum operum. Nam ut habetur in concilio Arausicano II, can. 16, debetur merces operibus bonis, si fiant; sed misericordia, quam non debetur, praecedit, ut fiant. (Bellarminus.)

royale, se faisait honneur en public d'être le serviteur de Dieu.
Le sujet de ce psaume est une opposition entre la miséricorde de Dieu et la malice des impies.

VERSET 1.

Les hébraïques traduisent ce premier verset de diverses manières; ou bien le péché de l'impie dit à mon

ceur qu'il n'y a point de crainte de Dieu devant ses yeux; ou bien l'expression du crime de l'impie est dans mon cœur, ou touche mon cœur, car il n'a point la crainte de Dieu sous les yeux; ou bien, je sens dans mon propre cœur quelle doit être la méchanceté de l'impie, je sens qu'il n'a point la crainte de Dieu sous les yeux. Les auteurs des Principes discutés disaient: Les blasphèmes que l'iniquité suggère à l'impie, ne pénètrent jusqu'en fond du cœur; la crainte de Dieu tout-puissant n'est nullement présentée à ses yeux. La différence de ces explications d'avec celle du grec et de la Vulgate, vient, 1° du mot לִבִּי, qu'on lit dans l'hébreu d'aujourd'hui, et qui signifie cordis mei; au lieu que les LXX ont lu בֶּלֶב corde suo; 2° du mot עָלַי qui le grec traduit ἐπι καρδίᾳ μου, et la Vulgate, ad delinquendum; au lieu que les hébraïstes traduisent impius qui peccatoris, malgré le lamed, qui est communément le signe de l'infinif. Ces hébraïstes disent que ce lamed se met élogiquement devant un substantif constrict au génitif, et ils apportent pour exemple canticum graduum; mais cet exemple et les autres qu'ils citent, ne prouvent pas trop la thèse; car on sous-entend très-bien dans ces exemples une préposition. Ce canticum graduum est assurément la même chose que canticum ad gradus; au lieu que לִבִּי עָלַי ne peut guère se traduire, crimen impius, en sous-entendant quelque préposition, comme crimen ad impium, ou crimen impio. Quoi qu'il en soit, les LXX n'ont point entendu cette finesse, et ils ont traduit, pour pécher, comme ils avaient droit de le faire, n'étant point gênés par les points; ils ont donc mis, l'impie a dit en lui-même pour pécher, c'est-à-dire, il s'est déterminé dans lui-même à pécher; quand à, en corde suo, au lieu de, in medio cordis mei, il faut que leurs exemplaires portassent l'alfixe י, au lieu de י, deux lettres fort semblables. La Paraphrase chaldaique et S. Jérôme traduisent par in medio cordis. Au reste, les deux sens sont bons, car il est très-vrai que l'impie se détermine dans son cœur à pécher; et il est très-vrai que l'iniquité de l'impie affecte le cœur d'un homme de bien tel que David; elle lui prouve que cet impie n'a point la crainte de Dieu. Un commentateur allemand que j'ai sous les yeux, réunit assez sagement les deux versions; il paraphrase ainsi: Quando je considero la resolution que prend l'impie d'offenser Dieu, je suis extrêmement affecté de cette hardiesse, je tombe à ce sujet dans une considération profonde.

RÉFLEXIONS.

Quelque sens qu'on donne à ce verset, il contient une grande instruction.

L'iniquité de l'impie dit à son cœur, que la crainte de Dieu n'est point présente à ses yeux. Si je suis touché de la crainte de Dieu, l'un conclurait aussitôt que la cause de tous les forfaits que se commettent dans le monde, est dans le défaut de cette crainte. Que font les impies avant que de blasphémer contre tous les mystères de la religion? Ils commencent par nier la vie future et les jugements de Dieu. Ce frein une fois rompu, rien ne les arrête; tant que la foi des jugements de Dieu subsiste, tout n'est pas désespéré pour le pécheur. C'est pour cela que les livres saints recommandent si fort la crainte du Seigneur.

La résolution que prend l'impie d'offenser Dieu, touche mon cœur; car je sens dans la crainte de Dieu n'est point présente à ses yeux. L'homme juste est entièrement affecté des crimes qui se commettent contre la majesté du souverain Être; ceux qui le touchent le plus, sont l'irréligion et l'incrédulité, les systèmes abominables des impies, les faux raisonnements qu'ils emploient pour séduire les simples. On voit la religion périr peu à peu dans un grand public, et la perte des âmes afflige sensiblement ceux qui ont de la foi. C'est dans ces occasions qu'il faut faire des efforts pour s'unir de plus en plus à Dieu et à ceux qui le servent.

L'impie s'est déterminé dans son cœur à pécher, la crainte de Dieu est loin de ses yeux. Le cœur est la

source du crime, d'est de la corruption du cœur que viennent tous les désordres; et le plus grand de tous est l'impie, parce qu'elle franchit toutes les règles, et qu'elle rompt tous les liens qui attachent l'homme à Dieu. Le cœur de l'homme est extrêmement dépravé; il a une volonté entièrement opposée à celle de Dieu, et c'est-là une grande preuve du péché originel. Pour ne pas offenser Dieu, il faut tenir sans cesse son cœur en sa main, rappeler la crainte du Seigneur, prier, génir au pied de la croix.

VERSET 2.

Les hébraïstes traduisent: Car il se flatte lui-même à ses propres yeux, jusqu'à ce que son iniquité éclate au point de la rendre haïssable; ou bien, car il se flatte lui-même jusqu'à ce que son iniquité paraisse au point d'être punie de Dieu; ou encore, car il dissimule, il agit avec supériorité jusqu'à ce que son iniquité trouve l'occasion de nuire. La Vulgate peut se concilier aussi avec le texte, et ne s'éloigne point des divers sens que je viens d'exposer; on pourrait traduire: Car l'impie agit en fourbe, même sous les yeux de Dieu, jusqu'à ce que sa méchanceté trouve le moyen de nuire. L'expression, ut inveniatur, équivaut à et sit iniquitas ejus ad odium, c'est-à-dire, ad nocendum. C'est le propre en effet de celui qui ne craint point le Seigneur, de tramer des fourberies pour perdre les autres.

RÉFLEXIONS.

En méditant sur le cœur de l'homme, on découvre une grande vérité, savoir, qu'il n'y a que la crainte de Dieu qui l'empêche d'être fourbe, artificieux, menteur, hypocrite. Il y a sans doute des degrés dans la fourberie et dans le mensonge; mais imaginez l'homme d'ailleurs le plus droit et le plus sincère: s'il n'a pas la crainte de Dieu, il dira toujours et fera quantité de choses contre la vérité; quand il ne ferait que s'estimer lui-même, et avoir grande opinion de sa prétendue vertu, ce sera dès-lors un mensonge; car l'homme n'a aucun mérite par lui-même, et tout lui est donné de Dieu. Les sages qu'on estime pour leur droiture, tels que Socrate, Caton, Marc-Aurèle, Epictète, et quelques autres, ne furent pas sans quelque crainte de la Divinité; encore qui aurait apprécié au juste leur vertu y aurait trouvé bien des taches, bien des défauts de sincérité et de vérité. Ce principe est donc sans exception: la vérité n'habite point dans une âme qui n'a point la crainte de Dieu.

VERSETS 3, 4.

Il n'y a point de différence pour le sens entre le texte et les versions. Pour vouloir intelligere, l'hébreu dit proprement, destitit ad intelligendum, on cessavit ad intelligendum, ce qui signifie: Il n'a pris aucun soin d'acquiescer l'intelligence pour faire le bien.

Au 4^e verset, l'hébreu ne porte point omni; il dit simplement, insulitit via non bona; mais la proposition étant indéfinie, elle équivaut à l'universelle.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète touche, dans le 3^e verset, une raison que tous les hommes peuvent s'appliquer; quand ils font le mal, c'est qu'ils ont commencé par dédaigner les lumières de leur raison. C'est bien du cœur que naît le péché, mais le cœur ne s'y détermine que parce que l'esprit cesse de l'éclairer. Combien de faux principes on se fait dans le monde, et quelq'fois même dans les professions les plus saintes! On érige en maximes imprescriptibles les préjugés les plus déraisonnables. En voici un, par exemple, qui régné avec empire dans le monde: c'est que l'homme n'y a point vu sur la terre, et c'est le seul bien auquel il doit sacrifier tout; de la l'abandon total du salut, et l'oubli de la vie future. Les impies de profession le nient absolument, et ceux qui se portent pour le croire vivent comme s'ils ne le croyaient pas. En voici deux autres qui sont très-communs parmi les personnes de piété: le premier est qu'il suffit de pratiquer

certaines bonnes œuvres, de réciter un nombre de prières, de s'abstenir des grands excès. Du reste, nul attention à se recueillir, nul soin de réprimer sa langue, nul combats contre l'amour-propre. Le second préjugé est, qu'on peut concilier la piété avec les usages du monde, avec les divertissements du monde, avec les façons de penser du monde. Or, rien n'est plus faux que ce principe, et il faudrait renoncer à l'Évangile, si l'on pouvait supposer qu'il fut vrai.

Quand un homme est entièrement livré à l'iniquité, il ne pense qu'à mal, même dans le temps consacré au repos. Le silence de la nuit est destiné à former des projets iniques, à chercher des moyens pour satisfaire une passion honteuse; on se lève encore plus coupable qu'on ne s'était couché; et le jour n'est employé qu'à mettre en pratique ce qui a été imaginé durant les ténèbres. Les saints regardent le temps du sommeil comme perdu pour le salut; et les méchants le regardent comme très-utile pour les projets que forment leurs passions.

VERSETS 5, 6.

Après avoir considéré la méchanceté des impies, le Prophète s'occupe des attributs du Seigneur, de sa miséricorde, de sa vérité, de sa justice, de ses jugements, de sa providence, de sa libéralité, et des richesses immenses de son amour. Il compare ces attributs à ce que nous connaissons de plus élevé, de plus grand, de plus profond. La miséricorde de Dieu s'étend de la terre au ciel; sa vérité s'élève jusqu'aux nues; sa justice est comme les plus hautes montagnes; ses jugements sont un abîme qu'on ne peut sonder. Dans le style de la langue sainte, on appelle les grandes choses les choses de Dieu; les hautes montagnes, les montagnes de Dieu; les grands cœurs, les cœurs de Dieu, etc. Nulle différence ici entre le texte et les versions.

RÉFLEXIONS.

L'homme devrait s'occuper sans cesse de la miséricorde, de la vérité, de la justice, des jugements du Seigneur; sa miséricorde console le pécheur; sa vérité fortifie l'espérance; sa justice calme toutes nos inquiétudes sur ce qui se passe dans le monde; ses jugements inspirent la crainte et répriment les passions. Il est beau de trouver, dans une prière qui a trois mille ans d'antiquité, les attributs de Dieu si bien caractérisés. David, auteur de cette prière, n'avait pas de petites idées; quoiqu'il vécût sous une loi de crainte, il reconnaissait la miséricorde divine; quoique cette loi ne fût qu'un tissu de figures, il y reconnaissait la vérité de Dieu; quoique cette loi n'eût été révélée qu'à un très-petit peuple, et que Dieu parût abandonner toutes les autres nations de la terre, il reconnaissait la souveraine justice de l'Éternel; enfin, quoique cette loi ancienne parlât beaucoup moins que la nouvelle du jugement que Dieu doit exercer à la fin des siècles, il reconnaissait l'abîme profond des jugements de Dieu.

Insistez un moment sur la vérité: elle s'élève jusqu'aux nues, parce qu'il n'y a rien de plus sublime; mais elle a aussi dans ce monde l'obscurité des nuages. Le soleil de justice nous éclaire à travers ces ombres, mais il ne nous éclaire pas parfaitement, et autant qu'il nous éclairera dans la ceste patrie. Il y a trois époques par rapport à la vérité: celle de la loi, où la vérité était en figures; celle de l'Évangile, où la vérité est révélée, mais enveloppée d'ombres, afin que nous ayons le mérite de la foi; enfin celle de la vie future, où la vérité est mise à découvert, parce que Dieu la révèle pleinement en lui-même.

VERSET 7, 8.

Dans l'hébreu, ces mots homines et jumenta salvabit, Dominus, appartiennent au verset précédent, et ont été restés, avec le verset 8, ne forme qu'un verset, cela ne met aucune différence dans le sens. Le Prophète entend ici que la providence divine: étend à tous

les êtres, même à ceux qui ne sont pas doués de raison; ensuite il s'écrie: O que votre miséricorde est abondante! Je traduis par cette exclamation, parce qu'elle est dans l'hébreu et dans le grec, et que ce qu'emadmodum de la Vulgate peut se prêter à cette manière de traduire; pour multiplacitatem, il y a dans l'hébreu, pretiosa est, qui retombe dans le même sens; car la miséricorde divine est précieuse, parce qu'elle se multiplie à l'égard de tous les êtres. On voit dans le verset 8 la différence entre les hommes et les animaux: Dieu conserve les uns et les autres; mais les hommes sont à l'ombre des ailes du Seigneur, c'est-à-dire, qu'ils jouissent d'une protection particulière.

RÉFLEXIONS.

Je crois que la providence générale, qui veille à la conservation et à l'entretien des animaux de toute espèce, est une sorte de démonstration en faveur du désir que le Seigneur a de sauver tous les hommes. Sans le salut éternel, les hommes seraient plus malheureux que les bêtes; et si Dieu ne voulait pas ce salut, il aurait moins de providence pour les hommes que pour les bêtes, même les plus viles en apparence. Pour justifier cette volonté de Dieu à l'égard du salut, il n'est pas nécessaire que tous les hommes soient sauvés, mais il faut que tous aient des moyens de salut. Leur réprobation ne doit venir que d'eux-mêmes; aussi cette vérité est-elle bien établie dans les livres saints. Nous ne connaissons pas tous les moyens de providence dont Dieu use à l'égard des animaux, et nous ne savons pas non plus en détail quels sont les moyens de salut que Dieu donne à tous les hommes. Cette vérité nous sera découverte dans la vie future, avec tant d'autres qui sont des objets de notre foi.

Par ces enfants des hommes, qui espèrent à l'ombre des ailes du Seigneur, la plupart des interprètes entendent les hommes vertueux et craignant Dieu. Cette explication est déterminée par l'espérance dont le Prophète fait mention; car les impies ne se mettent point ainsi sous la protection divine, et ils ne placent point leur espérance en elle.

VERSETS 9, 10.

Dans le grec et dans l'hébreu, il y a, inebriantur à pinguedine domus tua. C'est le même sens; et les auteurs des Principes discutés traduisent: Ils seront pleinement rassasiés des richesses de votre maison.

RÉFLEXIONS.

Les saints, dès cette vie, sont quelquefois enivrés des délices du ciel; dès cette vie ils sont éclairés de lumières supérieures, qui ne peuvent venir que de Dieu. Mais ceci n'est qu'un avant-goût de la béatitude céleste; ce n'est qu'un léger écoulement de ce torrent de volupté dont Dieu abreuve ses saints; ce n'est qu'un rayon de la splendeur éternelle qui rejailit sur eux dans le ciel.

Selon le Prophète, le principe de ce bonheur est que Dieu possède la source de la vie. Ce que nous aimons le plus, c'est la vie; cet amour nous a été donné de Dieu, pour nous avertir que nous sommes destinés à vivre toujours, et que le tombeau n'est pas le terme de notre durée. Or, quand après le peu de séjour que nous faisons ici-bas nous sommes transportés dans la source de la vie, dans l'oasis de l'Être, si j'ose m'exprimer ainsi, nous devons éprouver un contentement, une joie qui surpasse tout ce que nous pouvons imaginer. Il est évident que la source de la vie doit être une source inépuisable, une source permanente et toujours également féconde; si elle s'al-térait, Dieu lui-même perdrait de son être; car son être est la vie, le fondement de toutes ses perfections et de toutes ses beautés est la vie. S'il arrive donc que l'homme, à la fin de sa carrière en ce monde, soit transporté dans cette source de la vie, il doit contracter la bienheureuse immortalité, et sa vie doit être indestructible et infinie en durée; c'est la base de son bonheur, et sans cela il ne serait point inépuisable d'un

torrent de délices. La crainte de perdre est avantage lui ferait perdre le goût de tous les biens dont il jouirait : au lieu que, plongé dans le centre de la vie, il joint tout à la fois, et de la vie et de la certitude d'en jouir toujours; de la cette ivresse délicate, ces transports inexprimables de joie. L'homme alors voit la lumière dans la lumière même de Dieu; par lui-même il ne serait pas capable de fixer les yeux sur cette splendeur éternelle du souverain être; mais il est fortifié de la lumière divine, et il joint de cette clarté ineffable qui n'est sujette à aucune obscurité, à aucune éclipse. C'est aussi dans cette lumière qu'il voit les perfections des autres créatures, qu'il juge de leur état, qu'il connaît les divers rapports des desseins de Dieu sur les hommes; le tout selon le degré des mérites qu'il a pu acquérir en ce monde, et selon l'ordre de providence que Dieu garde dans la récompense de ses saints. Je suis trop charnel, ô mon Dieu, pour pénétrer plus avant dans ces mystères de grâce et de gloire. Je crois que votre prophète en a eu une connaissance très-sublime, quoiqu'inférieure encore à ce qu'ils sont en eux-mêmes. Il s'est servi des termes les plus forts pour rendre sa pensée; c'est une ivresse, un torrent de délices, c'est la lumière de Dieu même. Pénétrez-moi, Seigneur, de cette pensée, que vous êtes la source de la vie; et que je m'attache invariablement à cette vie, dans laquelle seule je puis trouver mon bonheur.

VERSET II.

C'est une prière que fait le Prophète; elle comprend deux parties : il demande pour ceux qui connaissent Dieu les dons de la miséricorde, et pour ceux qui ont le cœur droit les dons de la justice; ceux qui n'ont encore que la connaissance de Dieu ont besoin de plus grandes miséricordes pour faire de plus grands progrès; et ceux qui ont le cœur droit (ce qui comprend l'exemption des péchés et l'état de la grâce sanctifiante), comptent sur la justice de Dieu, c'est-à-dire, sur la fidélité de ses récompenses. Il n'y a ici aucune différence entre le texte et les versions.

RÉFLEXIONS.

Connaître Dieu et avoir le cœur droit, c'est toute la science du salut. Cette science est un effet de la grâce; mais cette grâce exige aussi nos efforts : on peut connaître Dieu et n'avoir pas le cœur droit; mais il n'est guère possible d'avoir le cœur droit sans connaître Dieu. La connaissance de Dieu purement spéculative fait des hommes doctes et quelquefois superbes : en y joignant la droiture du cœur, cette connaissance de Dieu fera de vrais chrétiens. Ceux qui ont le cœur droit en savent toujours plus que les doctes spéculatifs. Dieu se communique très-peu à ceux-ci, il prend plaisir à instruire ceux-là. La vraie connaissance de Dieu fait qu'on méprise et qu'on hait le monde; la droiture du cœur fait qu'on tend sérieusement et constamment à l'amour de Dieu.

1. *Psalmi ipsi David XXXVI.*

Hebr. xxxvii.

2. Noli aemulari in malignanibus : neque zelaveris facientes iniquitatem.
3. Quoniam tanquam fenum velociter arescent, et quemadmodum olera herbarum cito decident.
4. Spera in Domino, et fac bonitatem : et inhabitabit terram, et pasceris in divitiis ejus.
5. Delectare in Domino, et dabit tibi petitiones cordis tui.
6. Revela Domino viam tuam, et spera in eo, et ipse faciet.
7. Et educet quasi lumen justitiam tuam, et judi-

VERSET 12.

Il y a dans l'hébreu, *manus peccatorum*, différence qui n'est rien. Le grec porte aussi, *suaviores* : le Prophète demande à Dieu que les orgueilleux ne le supplantent pas, et que les méchants ne le jettent pas dans l'inconstance. Il paraît que c'est le mauvais exemple des orgueilleux et des impies qu'il redoutait, et qui l'engageait à adresser à Dieu cette fervente prière.

RÉFLEXIONS.

Le démon est proprement l'esprit d'orgueil et le père de toute impiété. Nous devons demander qu'il n'ait aucun empire sur nous, qu'il ne nous attaque ni par l'orgueil, ni par l'impunité; ce pied de l'orgueil est fort énérgique. Le démon, selon l'expression de Dieu même dans la Genèse, tend des embûches à notre talon; il se glisse à travers les fleurs, pour nous porter le coup meurtrier qu'il médite. L'orgueil a souvent de très-petites racines dans l'homme; une bagatelle nous enlève, comme si c'était une œuvre de la plus grande importance; l'orgueil se trouve dans les professions les plus obscures, ou se dédame par là de leur obscurité même. La main des pécheurs, ou des impies, nous ébranle par toutes sortes de moyens, par ses écrits, par ses complots, par ses persécutions. On cède par respect humain, par crainte, par imprudence, par complaisance; l'impunité à toute sorte de traits dans sa main, et elle est capable de renverser les plus forts, s'ils ne recourent à l'auteur de toute vérité et de toute force.

VERSET 15.

Je traduis, *se relever*, parce qu'il y a dans l'hébreu *קום*, qui signifie *surgere*. La Vulgate ne se refuse point à cette version; car *stare*, pour des gens qui sont tombés, équivaut à *surgere*.

J'ai traduit *tibi par c'est-là*, afin de lier ce verset avec le précédent; et il est très-naturel en effet que le Prophète ait regardé l'orgueil et l'impunité comme les causes de la perte des méchants.

RÉFLEXIONS.

Il est rare que l'orgueilleux se convertisse; l'orgueil le fait tomber, et l'orgueil le retient dans le précipice du péché. Il faut de grandes grâces pour ramener l'orgueilleux à se connaître lui-même, à connaître Dieu, à se revêtir de la simplicité des enfants, à renoncer aux lumières dont il se flatte, à n'être plus rien dans le monde, et moins que rien à ses propres yeux. L'orgueil fut le crime des anges rebelles; par là leur volonté fut tellement concentrée dans la haine de Dieu, qu'elle y est encore, et qu'elle y sera durant l'éternité. Jésus-Christ est venu guérir l'orgueil des hommes par ses leçons et par ses exemples. Il a réussi dans quelques-uns, mais la terre est encore presque tout entière en proie à ce monstre; pourquoi? parce qu'on ignore l'Évangile, et parce qu'on ne réfléchit point sur la misère de l'orgueilleux.

PSAUME XXXVI.

1. Ne vous irritez point contre les méchants, et ne soyez point jaloux de ceux qui commettent l'iniquité.
2. Car ils sécheront bientôt comme le foin, ils tomberont bientôt comme les légumes et les herbes.
3. Espérez dans le Seigneur, et faites le bien : vous posséderez la terre, et vous jouirez de ses richesses.
4. Mettez vos délices dans le Seigneur, et il vous accordera ce que vous désirez.
5. Exposez au Seigneur votre état, espérez en lui, et il fera (ce que vous désirez).
6. Et il fera paraître votre justice comme la lu-

cium tuum tanquam meridiem : subditus esto Domino, et ora eum.

8. Noli aemulari in eo qui prosperatur in viâ suâ, in homine faciente injustitias.

9. Desine ab irâ, et derelinque furorem : noli aemulari, ut maligneris.

10. Quoniam qui malignantur, exterminabuntur : sustinentes autem Dominum, ipsi hereditabunt terram.

11. Et adhuc pusillum, et non erit peccator : et quæres locum ejus, et non invenies.

12. Mansueti autem hereditabunt terram, et delectabuntur in multitudine pacis.

13. Observabit peccator justum, et stridebit super eum dentibus suis.

14. Dominus autem irridebit eum, quoniam prospicit quod veniet dies ejus.

15. Gladium evaginaverunt peccatores ; intenderunt arcum suum,

16. Ut deiciant pauperem et inopem, ut trucident rectos corde.

17. Gladius eorum intret in corda ipsorum ; et arcus eorum confringatur.

18. Melius est modicum justo, super divitias peccatorum multas.

19. Quoniam brachia peccatorum conterentur : confirmat autem justos Dominus.

20. Novit Dominus dies immaculorum : et hereditas eorum in æternum erit.

21. Non confundentur in tempore malo, et in diebus famis saturabuntur : quia peccatores peribunt.

22. Inimici verò Domini, mox ut honorificati fuerint et exaltati, deficientes quemadmodum fumus deficient.

23. Mutuabitur peccator, et non solvet : justus autem miseretur et tribuet.

24. Quia benedictes eius hereditabunt terram : maledictes autem ei disperibunt.

25. Apud Dominum gressus hominis dirigentur ; et viam ejus volet.

26. Cùm ceciderit, non collidetur : quia Dominus supponit manum suam.

27. Junior fui, etenim senexi ; et non vidi justum derelictum, nec semen ejus querens panem.

28. Totâ die miseretur et commodat ; et semen illius in benedictione erit.

29. Declina à malo, et fac bonum ; et inhabitabit in seculo seculi.

30. Quia Dominus amat judicium, et non derelinquet sanctos suos : in æternum conservabuntur.

31. Injusti punientur ; et semen impiorum peribit.

32. Justi autem hereditabunt terram, et inhabitabunt in seculo seculi super eam.

33. Os justi meditabitur sapientiam ; et lingua ejus loquetur judicium.

34. Lex Dei ejus in corde ipsius ; et non supplantabitur gressus ejus.

35. Considerat peccator justum, et querit mortificare eum.

mière, et votre bon droit comme le jour en plein midi.

7. Soyez soumis au Seigneur, et priez-le. Ne vous irritez point contre celui qui prospère dans ses entreprises, ni contre l'homme qui commet des injustices.

8. Cessez de vous mettre en colère; renoncez à votre indignation; ne vous irritez pas de sorte que vous fassiez aussi le mal.

9. Car ceux qui font le mal seront exterminés; et ceux qui attendent le Seigneur, posséderont la terre en héritage.

10. Encore un moment, et le pécheur ne sera plus : vous chercherez sa place, et vous ne la trouverez pas.

11. Mais les hommes doux hériteront de la terre, et jouiront des délices d'une paix abondante.

12. L'impie observera le juste, et grincera des dents contre lui.

13. Mais le Seigneur se rira de l'impie, parce qu'il sait que son jour arrivera.

14. Les impies ont tiré leur glaive, ils ont tendu leur arc,

15. Pour renverser le pauvre et l'indigent, pour égorger ceux qui marchent dans la droiture de leur cœur.

16. Que leur glaive entre dans leur propre cœur, et que leur arc soit brisé.

17. Il est plus avantageux au juste de posséder peu, que d'être comblé de richesses, comme les impies.

18. Car les bras des impies seront brisés; mais le Seigneur appuie les justes.

19. Le Seigneur connaît les jours des hommes sans tache, et leur héritage sera éternel.

20. Ils ne seront point confondus dans les temps malheureux, et ils seront rassasiés dans les jours de famine.

21. Car les pécheurs périront. Et les ennemis de Dieu, après avoir été honorés et exaltés, s'évanouiront comme la fumée.

22. L'impie empruntera et ne paiera pas; mais le juste est plein de compassion, et il donnera.

23. Car ceux qui bénissent le Seigneur hériteront de la terre; et ceux qui le maudissent périront.

24. Les pas de l'homme constant sont conduits par le Seigneur, et le Seigneur aura sa voie pour agréable.

25. Lorsqu'il tombera, il ne se froissera point; parce que le Seigneur le soutient de sa main.

26. J'ai été jeune, j'ai vieilli, et je n'ai point vu le juste abandonné, ni sa postérité mendiant son pain.

27. Tout le jour il use de miséricorde, et il prête : sa postérité sera en bénédiction.

28. Détournez-vous du mal, et faites le bien, et habitez éternellement (la terre).

29. Car le Seigneur aime la justice, et il n'abandonnera pas ses saints : ils seront conservés éternellement.

30. Les hommes injustes seront punis, et la postérité des impies périra.

31. Les justes hériteront de la terre, et ils l'habiteront éternellement.

32. La bouche du juste méditera la sagesse, et sa langue proferera la justice.

33. La loi de son Dieu est dans son cœur, et ses pas ne seront pas chancelants.

34. L'impie observe le juste, et cherche à lui donner la mort.